
RÉSIDENCE INTERNATIONALE

FERME-ASILE, SION [SUISSE]

INFORMATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel à candidatures pour notre programme de résidence internationale paraît en principe au mois d'avril de chaque année. Le délai de dépôt intervient au mois de mai. Les résultats sont communiqués au mois de juillet.

Les candidat·e·s peuvent faire une demande pour une résidence d'une durée de deux ou trois mois, qui doit avoir lieu entre octobre de l'année courante et août de l'année suivante (cf. calendrier ci-dessous).

La date souhaitée du séjour doit être précisée lors de la candidature.

Veuillez prendre connaissance des conditions de participation et des directives pour le dossier de candidature (cf. informations ci-dessous) avant de nous transmettre votre postulation.

Pour toutes questions supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante: info@ferme-asile.ch

LA FERME-ASILE

La Ferme-Asile est un centre artistique pluridisciplinaire destiné à développer et promouvoir la création en Valais et en Suisse. Spécialisée dans l'art contemporain et la musique, la Ferme-Asile participe au développement de l'expression artistique et de la culture en tant que lieu de création, de production, de formation et de recherche. La Ferme-Asile dispose d'un espace d'exposition de 800m² (la Grange), d'une salle de concert intimiste de 80 places, et, depuis 2023, d'un nouveau lieu d'exposition en vieille ville de Sion, la Grenette (200m²), de 10 ateliers loués par des artistes, d'une résidence internationale, de deux résidences pour artistes émergent·e·s (atelier Tremplin et EDHEA), d'un restaurant et de grands espaces extérieurs.

Ce programme de résidence internationale a pour but de permettre à des artistes de séjourner en Valais en bénéficiant d'un environnement naturel et culturel propice à l'exercice de leur art, à la recherche et à la création. Il est ouvert aux candidatures d'artistes professionnel·le·s internationaux·ales travaillant dans les arts visuels. Les candidat·es peuvent postuler en tant que duo ou collectif, mais les ressources mises à disposition restent les mêmes.

L'APPARTEMENT ET L'ATELIER

Les artistes sélectionnés disposeront de l'usage exclusif d'un appartement de 45m². L'appartement comprend une chambre séparée, un salon-cuisine (cuisine entièrement équipée) et une salle de bain. Une machine à laver est à disposition des résident·e·s. Les draps et serviettes sont fournis.

Un atelier de 18m², situé à quelques dizaines de mètres de l'appartement, est mis à disposition des résident·e·s. L'atelier a été entièrement rénové en 2020 et dispose du mobilier nécessaire (sans eau). Les espaces sont non-fumeurs.



L'atelier bois de la Ferme-Asile, comprenant des équipements spécifiques, peut également être utilisé en accord avec les personnes qui en sont responsables et la direction.

Les partenaires et/ou enfants sont autorisé·e·s à vivre avec les résident·e·s durant leur séjour et sont totalement autonomes. Nous rappelons toutefois que les ressources mises à disposition des résident·e·s sont les mêmes s'ils ou elles viennent seul·e·s ou accompagné·e·s (un appartement, l'accès à un atelier et une bourse mensuelle). La Ferme-Asile n'offre pas d'accompagnement ou d'activités spécifiques pour les enfants des résident·e·s. Les parents sont responsables de leurs enfants et doivent veiller à ce qu'ils n'interfèrent pas avec la vie et le travail des autres résident·e·s. Les animaux ne sont pas autorisés.

Pour information, la Ferme-Asile est actuellement en bordure de chantier. Des nuisances acoustiques et vibratoires ainsi que des immissions de poussières sont possibles.

LA BOURSE

Le Canton du Valais offre une bourse de CHF 1'500.- par mois de résidence pour couvrir les frais de la vie quotidienne ainsi que la recherche et la production liées à la résidence.

LE TRANSPORT ET LE SÉJOUR

Les frais de voyage sont à la charge de l'artiste.

Les résident·e·s sont tenu·e·s d'entreprendre eux-mêmes les démarches administratives quant à l'obtention de leur visa ou autres documents de voyage nécessaires. La Ferme-Asile fournira de l'aide dans la mesure du possible.

Les résident·e·s doivent également s'assurer qu'ils ou elles disposent d'une assurance valide couvrant l'assistance médicale et les accidents pendant leur séjour en Suisse.

La Ferme-Asile offre un encadrement à la résidence par le biais d'une personne référente. Une fois sur place, les résident·e·s peuvent bénéficier d'une aide administrative assurée par l'équipe de la Ferme-Asile.

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Profil des candidat·e·s

Notre programme de résidences est ouvert aux candidatures d'artistes professionnel·le·s internationaux·ales travaillant dans les arts visuels.

Le programme de résidence de la Ferme-Asile vise autant les artistes émergent·e·s que les praticien·ne·s établi·e·s. Cependant, les candidat·e·s doivent avoir un statut de professionnel dans leur domaine et ambitionner un perfectionnement de leur pratique.



Les candidat·e·s doivent fournir les documents attestant qu'ils ou elles ont suivi une formation spécialisée ou doivent faire preuve d'une expérience équivalente. Les candidat·e·s doivent montrer qu'ils ou elles sont reconnu·e·s dans leur milieu et ont montré leur travail artistique en public. Ils-elles doivent pouvoir justifier de 2 ans de pratique professionnelle au minimum.

Les candidat·e·s en cours de formation lors de la période de candidature ne peuvent pas se présenter au programme de résidence.

Les candidat·e·s doivent être âgé·e·s d'au moins 25 ans et avoir terminé leurs études depuis 2 ans.

Les candidat·e·s peuvent postuler en tant que duo ou collectif. Les membres du collectif sont tenu·e·s de partager les infrastructures et les ressources mises à leur disposition, à savoir l'appartement, le studio de travail et la bourse mensuelle de CHF 1'500.

Langues

Les langues généralement parlées à la Ferme-Asile sont le français et l'anglais. Une bonne maîtrise de l'anglais est nécessaire pour bien communiquer avec notre personnel ainsi qu'avec les autres artistes durant le séjour. Le français est un plus, car il permettra aux résident·e·s de comprendre et d'explorer leur environnement direct, mais ce n'est pas un critère requis.

Le projet

Dans le descriptif de leur projet, les candidat·e·s doivent indiquer clairement en quoi leur projet bénéficierait du cadre de la Ferme-Asile pour son développement (emplacement, réseaux, etc.).

Ils et elles sont encouragé·e·s à interagir avec les autres résident·e·s et à développer des contacts pertinents pour leur projet. Les résident·e·s rédigeront un rapport sur leur résidence une fois celle-ci complétée et laisseront une œuvre ou un travail en cours comme trace de leur passage.

Un événement artistique est prévu à la fin de chaque résidence : open studio, exposition en extérieur, performance, soirée de projection, mise en place d'une œuvre in situ, etc. Cet événement sera défini avec la directrice. Un événement ponctuel peut également être organisé sur le temps de la résidence et dans le cadre du programme de médiation en cours.

Calendrier

Les candidat·e·s à une résidence doivent émettre leur préférence pour une période spécifique de deux ou trois mois et proposer un second choix pour une autre période de deux ou trois mois. Les blocs disponibles sont :

- 15 octobre – 15 décembre 2024
- 15 mars – 15 mai 2025
- 1 juin – 31 août 2025

La Ferme-Asile ne peut en outre pas garantir que les candidat·e·s retenu·e·s pourront effectuer leur résidence aux dates souhaitées et se réserve le droit de leur proposer d'autres dates de résidence.

Les candidat·e·s doivent présenter leur demande dans les délais prescrits, c'est-à-dire une fois par



année. L'appel à candidature est d'une durée d'un mois.

Les candidat-e-s doivent présenter une demande complète comprenant des extraits de travaux récents lorsqu'ils ou elles proposent leur candidature au programme.

Aucun retour ne sera fait aux candidats dont le dossier n'a pas été accepté.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier peut-être rédigé en français ou en anglais.

Pour participer au concours, le dossier doit réunir les documents suivants (pdf) :

- Résumé (max. 1000 signes) de la proposition de projet
- Courte biographie avec description de la pratique artistique (max. 1000 signes)
- CV complet
- Lettre de motivation avec description détaillée du projet et pertinence dans la pratique du-e candidat-e (max 2 pages)
- Portfolio en version numérique présentant le travail artistique professionnel réalisé pendant les 2 à 5 dernières années
- Lettre de recommandation d'un.e professionnel.le du domaine artistique du candidat et références complète de celui-elle-ci.

Il est impératif de mentionner dans la lettre la date de la résidence choisie ou préférée.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.

Le mode de sélection est effectué par une commission composée de la directrice de la Ferme-Asile, d'un-e représentant-e du Service de la culture du Canton du Valais, du délégué aux affaires culturelles de la Ville de Sion, d'un-e artiste résident-e à la Ferme-Asile, ainsi que d'un-e expert-e externe.

Envoi par mail uniquement, en un seul pdf, à l'adresse suivante : info@ferme-asile.ch

Plus de renseignements sur notre site internet : www.ferme-asile.ch ou par mail à fiona.morandini@ferme-asile.ch, responsable du programme de résidences

FA_28.03.2024



FERME-ASILE

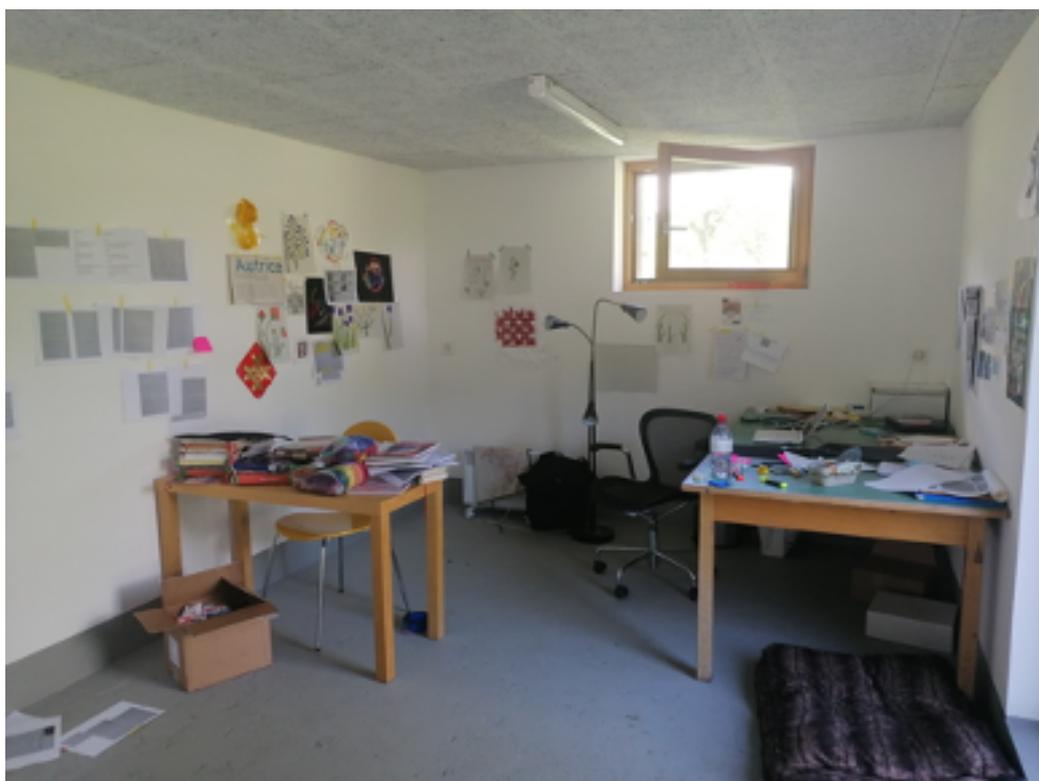
CENTRE ARTISTIQUE ET CULTUREL
INFO@FERME-ASILE.CH
T +41 27 203 21 11

LA FERME
PROMENADE DES PÊCHEURS 10
1950 SION

LA GRENETTE
RUE DU GRAND-PONT 24
1950 SION



L'appartement (salon)



L'atelier





La Ferme-Asile



FERME-ASILE

CENTRE ARTISTIQUE ET CULTUREL
INFO@FERME-ASILE.CH
T +41 27 203 21 11

LA FERME
PROMENADE DES PÊCHEURS 10
1950 SION

LA GRENETTE
RUE DU GRAND-PONT 24
1950 SION